



COMPTE-RENDU DU

151229pv

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 22 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes.

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Thierry DUFOUR, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Jean-Philippe TAVARES, Laurence NIQUET, Bénédicte VIVIANI, François FOSSOUX

Représentés : Marie-Noëlle MINARD (pouvoir à Chantal MACQUET), Yoan MAZZA (pouvoir à Eric PIERRE)

Absente : Christelle COMBET

Secrétaire de séance : Laurence NIQUET

Ordre du jour :

- 1° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 novembre 2015
- 2° Autorisation à donner au Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement
- 3° Décision modificative n°6 BP
- 4° Remise en état des jeux d'enfants
- 5° Pose d'une barrière derrière la salle des fêtes
- 6° Animation dans le cadre du périscolaire : langage des signes
- 7° Autorisations d'urbanisme
- 8° Informations diverses

Le quorum étant atteint, Christophe GUITTON, Maire, ouvre la séance.

1° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 novembre 2015

Chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 novembre 2015.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

2° - Autorisation à donner au Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement

Rapporteur Daniel AUDIBERT

Dans l'attente du vote du budget 2016, il est nécessaire de payer les factures en investissements. Selon l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, la Commune peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le budget principal de la Commune est concerné, à savoir :

Total des crédits ouverts au budget primitif et décisions modificatives 2015 : 901 790.00 €

Montants autorisés : 225 447.50 €

Chapitre 20	21 475.00 €
Chapitre 21	99 362.50 €
Chapitre 23	104 610.00 €

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement pour les montants indiqués ci-dessus à compter du 1er janvier 2016 jusqu'à l'adoption du budget 2016.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2015-118

3° - Décision modificative n°6

Monsieur le Maire rapporteur expose qu'il est nécessaire de prévoir des crédits au chapitre 11 du budget principal 2015 en **section fonctionnement** sur le compte 6534 (cotisations sécurité sociale part patronale pour les élus) pour le paiement des charges sociales de décembre sur les indemnités des élus.

A cet effet, la décision modificative suivante est proposée :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	DEPENSES
CHAPITRE 11 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
Article 616 primes d'assurance	Article 6535 cotisations sécurité sociale part patronale pour les élus
- 2 800.00 euros	+ 2 800.00 euros

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2015-119

4° - Remise en état des jeux d'enfants

Rapporteur Chantal MACQUET

Vu l'état des toitures du jeu d'enfants et l'état des peintures, vu le devis de l'entreprise ABC Diffusion d'un montant de 3414.12 € TTC pour le remplacement des toits et la réfection de l'ensemble des peintures, sachant que la commission travaux souhaitait engager au plus vite ces travaux, et qu'en conséquence la commande a été passée début décembre 2015.

Il est proposé au conseil municipal de ratifier cette décision.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

5° - Pose d'une barrière derrière la salle des fêtes

Rapporteur Chantal MACQUET

Constatant que l'espace entre la salle des fêtes et la route du Chef-lieu est soutenu par un mur de 2 mètres de haut,

Sachant qu'il sera installé pour les enfants un compost dans cet espace,

Vu les devis de LD pour un montant de 4056.00 € pour une barrière sur le dessus de ce mur, Dans l'attente du devis pour le prolongement de la barrière bois jusqu'à la barrière à créer.

Il est proposé au conseil municipal de valider ces travaux.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

6° - Animation dans le cadre du périscolaire : langage des signes

Rapporteur Marie-Noëlle MINARD

Dans le cadre du PEDT (Projet Educatif Territorial) dont la convention est en cours de signature, un des axes retenus est la sensibilisation des enfants à la différence et au handicap.

Dans le projet élaboré une des actions en ce sens, sera la sensibilisation à la langue des signes.

Après avoir contacté le CADA74 (Comité des Associations de Déficients Auditifs de la Haute-Savoie) notre demande de sensibilisation à la langue des signes est possible à partir de janvier pour 10 prestations au cours du 1^{er} trimestre 2016.

Cette prestation devrait se tenir le lundi après la classe avec 2 groupes de 10 élèves de plus de 6 ans, chacun pour $\frac{3}{4}$ d'heure. L'intervenant est un professionnel de l'apprentissage de la langue des signes.

Les enfants seront encadrés par une assistante périscolaire ou une bénévole

Le devis reçu pour 10 interventions est de 1095 euros.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

7° - Autorisations d'urbanisme

Rapporteur Eric PIERRE

Les dossiers d'urbanisme sont présentés.

Dossiers ayant fait l'objet d'un avis :

Arrêté de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable pour une réfection de toiture situé route de la Lanterne - Jean-Claude COMBET (DP 74.202.15.0016)

Irrecevabilité à une déclaration préalable pour la création de deux garages situé chemin de Vaulx - Denis NARSES (DP 74.202.15.0015)

Dossiers en cours d'instruction :

Demande de permis de construire pour la rénovation d'un bâtiment avec création de 2 logements situé route du Chef-Lieu - Karine DEVILLE (PC 74.202.15.0012)

8° - Informations diverses

Déclaration d'intention d'aliéner

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour une partie des parcelles A1330 et A1303 chemin de Bocher pour 275 m² au prix de 116.000 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles B1005 et 1006 chemin de Vaulx pour 6 m² au prix de 900 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour une partie des parcelles A1449 et A1470 chemin de Bocher pour 244 m² au prix de 126.000 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour une partie des parcelles A1440-1451-1457 chemin de Bocher pour 239 m² au prix de 118.500 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour une partie des parcelles A1445-1463 chemin de Bocher pour 304 m² au prix de 136.000 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour une partie des parcelles A1443-1453-1459 chemin de Bocher pour 242 m² au prix de 113.600 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour une partie des parcelles A1442-1452-1458 chemin de Bocher pour 220 m² au prix de 114.500 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour une maison d'habitation sise sur les parcelles B854-855 route de chez Cruz pour 140 m² habitable au prix de 251.250 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Population municipale

L'Insee nous informe que la nouvelle population municipale est de 551 habitants pour 2016.

Chantier de l'école

Le bâtiment est hors d'eau et d'air à ce jour.

Sentier PDIPR (département)

La pose des panneaux du sentier PDIPR est maintenant terminée. Le conseil remercie les bénévoles qui se sont investis sur ce dossier. Il est par contre très regrettable que certains citoyens se soient autorisés à démonter et voler un de ces équipements. Une plainte en gendarmerie a été déposée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

AGENDA

Cartons de Noël : une benne spécialisée pour les cartons d'emballage de Noël sera mis à disposition par la CCFU pendant la période du 24 décembre au 6 janvier. Elle sera disposée à l'entrée de Lovagny sur l'aire de tri à droite dans le virage. Vous êtes donc invités à ne pas mettre vos cartons dans vos conteneurs ordures ménagères mais dans cette benne.

Fermeture de la mairie : la mairie sera fermée du 24 décembre à midi au dimanche 3 janvier au soir. Attention pas de permanence des élus les jeudi 24 et 31 décembre

Inscription sur la liste électorale 2016 : une permanence se tiendra le 31 décembre 2015 de 10h00 à 12h00

Recensement de la population : à compter du 21 janvier 2016

Vœux du conseil municipal : la cérémonie des vœux se tiendra le 9 janvier 2016 à 18h30

BONNES FETES A TOUS